



Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Communiqué de presse

AIDE AUX SANS-ABRI : DES « CHÈQUES SERVICES » FINANCÉS PAR L'ÉTAT POUR PERMETTRE L'ACCÈS AUX PRODUITS D'ALIMENTATION ET D'HYGIÈNE POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE

Publié le 01/04/2020

Le ministère chargé de la Ville et du Logement lance un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, qui restent indispensables. Il bénéficiera à 60.000 personnes sans domicile, pour un budget de 15 millions d'euros.

L'épidémie de Covid-19 a réduit l'accès des personnes à la rue à des ressources de première nécessité, avec des dispositifs de distribution d'aide fortement perturbés. Pour maintenir cette aide essentielle, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, et le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, ont donc décidé la mise en place d'un dispositif exceptionnel de distribution de "chèques services" permettant l'accès aux besoins de première nécessité pour celles et ceux qui sont à la rue ou en centres d'hébergement et qui n'ont plus rien. Cette action de l'Etat sera complémentaire aux actions solidaires déjà menées par les collectivités territoriales et les associations.

Ces chèques seront d'un montant de 7€ par jour. Ils seront distribués par des associations aux personnes et aux ménages sans domicile en fonction de leurs besoins et dédiés à l'achat de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de produits à destination des enfants en bas âge. Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

Les préfetures, en lien avec les associations locales, seront chargées de l'organisation et de la coordination de ce dispositif, qui bénéficiera à plus de 60 000 personnes sur l'ensemble du territoire y compris les départements d'Outre-Mer, pour un montant global de 15 millions d'euros.

Julien Denormandie souligne que "la première urgence dans cette crise a été de mettre à l'abri le maximum de personnes à la rue. Au-delà de cette mobilisation, l'enjeu est aussi de pouvoir répondre aux besoins en termes d'alimentation ou d'achat de première nécessité, car la crise sanitaire a pu désorganiser les dispositifs existants d'aide alimentaire. En appui aux actions des collectivités et des associations, j'ai donc décidé de lancer des "chèques services solidaires" pour que les plus démunis puissent avoir accès aux produits de première nécessité. Ces chèques pourront être utilisés directement dans les commerces par les personnes sans domicile ou les associations".

Le Gouvernement a engagé d'autres actions fortes et inédites pour proposer des solutions à l'hébergement des personnes sans domicile avec : ce sont ainsi plus de 7.600 places d'hôtels supplémentaires qui ont été mobilisées au 31 mars sur l'ensemble du territoire pour mettre à l'abri les personnes à la rue depuis la mi-mars. En parallèle, plus de 60 centres spécialisés ont ouverts dans 12 régions métropolitaines, à la Réunion et à Mayotte. Ils sont dédiés à l'accueil des personnes sans domicile malades du Covid-19 mais ne nécessitant pas une hospitalisation. Ces places viennent s'ajouter aux 157.000 personnes qui sont actuellement hébergées dans des centres - des places financées par l'Etat et gérées par les associations.

Ces contenus peuvent vous intéresser



Communiqué de presse

31/03/2020

**Le Gouvernement, l'ADF
et l'ANIL aux côtés des
locataires qui se
retrouveraient en
difficulté pour payer
leur loyer dans le
contexte de l'épidémie
du coronavirus**



Communiqué de presse

31/03/2020

**+ 5 000 logements déjà
mis à disposition
gratuitement depuis le
lancement de la
plateforme « Appart
Solidaire » lancée avec
Airbnb pour les
soignants et travailleurs
sociaux des centres
d'hébergement**



Communiqué de presse

30/03/2020

**Covid-19 : Plus de 5000
places d'hôtel
supplémentaires
désormais mobilisées
pour les sans-abris et 40
sites d'hébergement
médicalisés ouverts en
France.**